

Procès-verbal de la réunion du C.A. de Facil du 21 avril 2011

Présences

- Serge Martel
- Anthony Hémond
- Cyrille Béraud
- Omar Bickell
- Yasmine Félix
- Josianne Marsan
- Daniel Pascot
- Martin Chénier
- André Cotte (via Skype)

Ordre du jour

1. Retour sur les présentations de mémoires de l'APELL par Cyrille Béraud et de FACIL par Daniel Pascot à la commission portant sur ***la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (loi 133)***.

- Cyrille Béraud et Daniel Pascot nous témoignent leur pessimisme à la sortie de la commission parlementaire. Malgré l'accueil favorable à la commission, la machine gouvernementale ne semble pas démontrer une volonté réelle d'amorcer un changement de paradigme.
- Devant cette constatation, l'APELL se demande si elle va participer à la table de concertation gouvernementale.
- Pour faire bouger les choses, il semble qu'il faudra utiliser d'autres stratégies. Mentionnons par exemple :
 - Faire la promotion de la notion de patrimoine numérique.
 - Identifier et encourager les initiatives ponctuelles au sein du gouvernement. Par exemple, celles découlant des agences gouvernementales (CSST, agence du revenu...) qui ne sont pas sous la gouverne directe du CSPQ et de la loi 133. Ces initiatives pourraient, on l'espère, faire boule de neige dans les autres sphères gouvernementales.
 - Supporter l'organisation d'une conférence sur le patrimoine numérique en 2012. La venue d'invités de marque comme Lula Da Silva, Laurence Lessig et Roberto Di Cosmo serait une façon d'attirer les projecteurs sur cette importante question.
 - Approcher les administrations municipales qui en général démontrent une vision à plus long terme et sont ainsi en mesure de mieux mesurer l'impact économique favorable des logiciels libres. Ils se pourraient également que certaines villes soient plus réticentes à payer pour du logiciel propriétaire à cause de l'action de FACIL auprès de la ville de Montréal.
 - Le maintien d'une participation à l'élaboration du programme du parti Québécois afin d'assurer une place prépondérante du logiciel libre dans l'administration publique en cas d'élection future du parti Québécois.

2. Préparation de l'assemblée générale annuelle

- La date est fixée au 28 mai prochain
- Daniel Pascot est à préparer l'invitation et le contenu de la réunion. Serge Martel et André Cotte collaborent à la logistique du déroulement de la réunion. On devra y discuter entre autres choses des :
 - Activités du conseil d'administration de la dernière année
 - Des implications de FACIL sur la place publique
 - Des objectifs futurs
 - De l'élection d'une partie des membres du C.A pour qui le mandat se termine
 - Les membres du conseil d'administration sont d'accord pour que l'on mette sur pied des outils informatiques permettant une participation des membres de FACIL aux activités de l'organisation. La forme de cette participation reste à définir. Finalement, l'invitation à l'assemblée générale annuelle devra être conçue de manière à stimuler la présence des membres de FACIL.